

Délibération n°14

Conseil municipal du 7 février 2020

Date de la convocation : vendredi 31 janvier 2020

Séance présidée par **Mme Johanna ROLLAND, Maire**

Sont présents :

M. BOLO, M. ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. REBOUH, M. NICOLAS, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, M. ASSEH, Mme RODRIGUEZ, Mme PIAU, M. MARTIN, Mme PADOVANI, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU, Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme BOCHER, Mme SOTTER, M. NOURY, Mme BASSANI, Mme BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, M. MARAIS, M. GUISSÉ, M. SOBCZAK, Mme COPPEY, Mme LAERNOES, M. BELHAMITI, M. SALECROIX, M. BOUTIN, Mme BERTU, M. RAOUX, Mme RIO, M. RENAUME, M. ROUSSELY, Mme GUERRA, Mme KRYSMANN, Mme HOUEL, M. GRELARD, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. STEKR-RIDEL, Mme LE POMELLEC.

Absents et excusés :

Mme HAKEM (pouvoir à M. Rebouh), M. MAUDUIT (pouvoir à M. Martineau), M. SALAÜN (pouvoir à M. Sobczak), Mme HAMEL (pouvoir à Mme Garnier).

Absents :

M. JUNIQUE, Mme MEZIANE, M. DEMIREL, Mme GHENAÏ.

Délibération n°14

Conseil municipal du 7 février 2020

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

*M. CHATEAU, Adjoint,
donne lecture de l'exposé suivant :*

Exposé

AIDE AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES PATRIMOINES

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie culturelle et patrimoniale, la Ville de Nantes apporte une aide financière aux associations agissant dans les domaines liés aux patrimoines nantais, au moyen de subventions. Ces aides peuvent être de nature à accompagner le fonctionnement de projets associatifs, des projets d'investissements ou encore des projets exceptionnels.

La diversité des associations patrimoniales nantaises est remarquable et témoigne d'engagements, parfois très anciens, des acteurs de la société civile dans les domaines aussi variés que la valorisation du patrimoine architectural et urbain, des savoir-faire en matière de restauration ou de conservation du patrimoine, le patrimoine historique et archivistique, le patrimoine industriel, maritime, fluvial et technique, le patrimoine immatériel.

Patrimoine industriel, fluvial, maritime et technique : aide à l'investissement

Sur ce volet, les projets d'investissement portent sur des opérations de restauration d'objets patrimoniaux comme les bateaux du patrimoine, classés monuments historiques ou labellisés « Bateau d'intérêt patrimonial », propriétés associatives.

Il est proposé de soutenir l'**Association des Bateaux du Port de Nantes (ABPN)** pour la restauration de la coque du Chantenay, roquiu construit en 1888 et classé Monument historique, par l'attribution d'une subvention de **11 994 €** soit 10 % du montant total des travaux (sous-fonction 312.10 - chapitre 204 – article 20422 - opération 915 - programme 43 F). Il est précisé que l'association bénéficie également des soutiens publics de l'État (DRAC Pays de la Loire), de la Région Pays de la Loire, du Département de Loire-Atlantique et de soutiens privés grâce au concours du Fonds métropolitain pour la culture – Nantes et Nantes Métropole.

Il est proposé de soutenir l'association **Nantes Marine Tradition**, pour la restauration de l'escadreur d'escadre Le Maillé-Brézé, classé Monument Historique, par l'attribution d'une subvention de **1 980 €** soit 10 % du montant total des travaux (sous-fonction 312.10 - chapitre 204 – article 20422 - opération 915 - programme 43 F), pour soutenir ce projet de restauration. Ces travaux, également accompagnés par l'État (DRAC Pays de la Loire), la Région Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique, portent sur la réfection des deux toits à teugue bâbord et tribord, constituant la plage avant du bateau.

Patrimoine industriel, fluvial, maritime et technique : aide au projet

La Maison des Hommes et Techniques a engagé en 2019 une opération de numérisation de plans, de photographies et de négatifs autour du patrimoine lié à la construction navale nantaise qui se déroule sur deux années (2019 et 2020). En 2019, l'association a déjà numérisé 2 200 plans et 5 500 négatifs. En continuation du projet subventionné par délibération du 6 décembre 2019, la Ville de Nantes poursuit l'accompagnement de ce programme de numérisation, également soutenu par la Région Pays de la Loire. Il est proposé de

Accusé de réception en préfecture
04/02/2020 10:53:26
20200714_202007_CM
Date de téléransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

soutenir l'association par l'attribution d'une subvention de **8 000 €** (sous-fonction 312.10 – chapitre 65 – article 65748 – programme 43 F). Celle-ci fait l'objet d'un avenant n°1 à la convention 6 décembre 2019 (cf. annexe 1).

Éducation artistique et culturelle : sensibilisation des scolaires dans le cadre des « Itinéraires du patrimoine »

L'Association **VLIPP**, en association avec la Maison des Hommes et des Techniques, propose des actions d'éducation artistique et culturelle visant à sensibiliser les enfants au patrimoine maritime de la ville de Nantes par la pratique de l'outil vidéo. Le Conseil municipal du 6 décembre 2019 a accordé une subvention de 1 272 € pour soutenir ce projet. Afin d'accueillir 4 classes sur l'année 2020, il est proposé de compléter ce soutien par l'attribution d'une subvention de **3 816 €** supplémentaire pour 2020 (sous-fonction 312.10 – chapitre 65 – article 65748 - programme 43 D).

L'association **ARDEPA** propose des actions d'éducation artistique et culturelle visant une meilleure appréhension de la ville et de l'architecture. En mettant les enfants en situation d'observation (visite, rencontre avec un architecte), de questionnement et de fabrication (conception et réalisation d'une petite architecture en maquette) ce projet vise à expliciter ce qu'est l'architecture. « *Ta ville entre les mains !* » participera à la dynamique de la Journée nationale de l'architecture. Le Conseil municipal du 6 décembre 2019 a accordé une subvention à hauteur de 766 € pour soutenir ce projet. Afin d'accueillir 6 classes sur l'année 2020, il est proposé de compléter ce versement par l'attribution d'une subvention de **5 184 €** pour 2020 (sous-fonction 312.10 – chapitre 65 – article 65748 - programme 43 D).

Patrimoines immatériels : aide aux projets

Nantes en noir et blanc, l'association – nouvelle association nantaise - est porteuse d'un projet de valorisation de fonds photographiques issus des collections d'archives appartenant à des associations comme le Centre d'Histoire du Travail, la Maison des Hommes et des Techniques ou des institutions comme les Archives de Nantes ou Départementales. L'association souhaite déployer de manière événementielle dans l'espace public, et en particulier sur le site du parc des Chantiers, des éditions ou projections grand format de photographies là où elles viennent rendre visible des activités passées. Ce projet est provisoirement intitulé « *Nantes en noir et blanc* ». La Ville souhaite apporter son soutien aux activités de l'association par une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €, au titre de 2020 afin de faire émerger les partenariats nécessaires à la conception et réalisation de ce projet (sous-fonction 312.10 – chapitre 65 – article 65748 - programme 43 D).

L'association **La Coque Nomade Fraternité** a pour projet la mise en place d'un centre d'interprétation itinérant sur l'histoire de l'esclavage. Par convention adoptée en Conseil municipal du 29 juin 2018, la Ville de Nantes a voté une subvention d'investissement de 77 000 €, versée en fonction des dépenses de conception et de fabrication intervenues au cours de l'année 2018. Au cours de l'année 2019, l'association a réalisé les travaux convenus et a développé son projet. Afin de poursuivre son développement et en particulier recueillir l'adhésion d'autres partenaires, l'association sollicite pour l'exercice 2020 une subvention d'aide au fonctionnement auprès de la Ville. Il est ainsi proposé l'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement exceptionnelle de **10 000 €** (sous-fonction 312.10 - chapitre 65 – article 65748 - programme 43 D).

Patrimoines immatériels : aide aux projets – commémoration du 10 mai 2020

Chaque année, à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions organisée le 10 mai, la Ville s'attache à mobiliser les citoyens et les associations en faveur de la lutte pour les droits humains, en développant une programmation culturelle. Cette dernière est principalement composée de temps de rencontre, d'expositions, d'animations théâtrales, musicales et artistiques. L'accent est mis sur la médiation culturelle pour expliciter ce temps commémoratif notamment auprès des jeunes générations. En 2020, la programmation est en résonance avec la *Saison nantaise des droits humains* dont la thématique est celle du droit au et du travail.

Afin d'enrichir la programmation, un appel à projets auprès des acteurs associatifs a été lancé à l'automne 2019. 20 projets ont été reçus. Suite à l'instruction des dossiers, il est proposé de soutenir 13 projets pour un montant total de **25 000 €** (sous-fonction 312.10 – chapitre 65 – article 65748 – programme 43 D), selon la répartition proposée ci-après :

Accusé de réception en préfecture 044-214401093-20200207-14_20200207_CM -DE Date de télétransmission : 13/02/2020 Date de réception préfecture : 13/02/2020

ASSOCIATIONS	Programme culturel proposé	Montant proposé
Métisse à Nantes - Man, projet du collectif du 10 mai. Selon les termes la convention 2020 (cf. annexe 2)	Films et conférences Expositions Conférences en milieu scolaire Animation musicale par des groupes traditionnels	5 000 €
HETSIKA "accueil, arts et culture de Madagascar"	Projection débat Jeux (géocaching, escape game) Concert / lecture théâtrale Table ronde	3 500 €
DOUCHA	Travail avec des collégiens sur le droit du travail et l'esclavage moderne et restitution à travers un concert de Cordes Sensibles	2 000 €
La Ligue de l'Enseignement - FAL 44 Selon les termes de l'avenant 1 à la convention 2020 (cf. annexe 3)	Actions auprès de lycéens - sensibilisation sur la traite négrière et l'abolition de l'esclavage - Animation d'un jeu débat sur le droit au travail - Accompagnement à la création de projets artistiques et/ou culturels	2 500 €
Les Anneaux de la Mémoire Selon les termes la convention 2020 (cf.annexe 4)	Spectacle ADAMA au TNT Exposition "Nantes et la traite, histoire et héritages" au TNT Visite de Nantes avec guide conférencière sur la thématique des produits coloniaux à Nantes	2 500 €
La compagnie des Borborygmes	Ateliers en classes sur des textes d'Aimé Césaire puis temps de représentation le 10 mai	800 €
L'Absurde séance	Séance de cinéma "La puissance de l'Ange" en partenariat avec le Katorza	500 €
AFRICA TAMBOURS	Atelier plastique et déambulation musicale	1 000 €
ART A CONTER – ACC	Travail avec les scolaires sur thème de l'esclavage et des droits humains --> Écriture d'un spectacle (théâtre danse musique)	1 500 €
CASA AFRICA	Réalisation d'un film Mémoire et Droit, avec les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets	3 000 €
AMAZIN GOSPEL	Concert chorale	700 €
Compagnie La Lune Rousse	Conférence spectacle sur l'histoire de Cuba Conteuse en classe sur histoire d'un Roi esclave au Brésil (4 représentations en classe)	1 200 €
Les chants de coton	Concerts de chants de résistance et de révolte repris par les populations victimes de la ségrégation pour faire évoluer leur condition, notamment sur l'accès à l'éducation et au travail	800 €
TOTAL		25 000 €

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20200207-14_20200207_CM
-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

ARCHIVES DE NANTES - MISE A JOUR DU RÈGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE

La salle de lecture des Archives de Nantes permet la mise à disposition et la consultation pour les usagers et chercheurs des fonds archivistiques. Son règlement destiné aux usagers fixe les conditions d'accès à l'établissement, les conditions de communication et de consultation des documents ainsi que les modalités d'accueil et d'inscription. Compte tenu des évolutions récentes de la structure quant aux horaires d'ouverture et modalités de consultation des documents, il convient aujourd'hui d'actualiser ce règlement. Ces ajustements visent à conjuguer l'accessibilité aux documents d'archives et la préservation du patrimoine documentaire de la Ville et de la Métropole. (cf.annexe 5)

AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Patrimoine bâti : aide à la restauration du patrimoine privé nantais, ravalements de façades et restaurations d'immeubles.

La Ville soutient, au titre de la préservation et de l'amélioration du patrimoine urbain, les projets de ravalement d'immeubles notamment dans le secteur sauvegardé. Il est proposé d'attribuer une nouvelle série d'aides pour des travaux de ravalement de façades, à raison de **375 189,60 €** (sous-fonction 312.10 – chapitre 204, article 20422, opération 192), dont bénéficieront les propriétaires et copropriétés, selon la répartition ci-après :

Adresse des travaux	Demandeur ou syndicat de copropriétaires par Cabinet	Montant des travaux (H.T.) (€)	Type d'aide (€)		
			Personne	Pierre	Diagnostic
4 place du Sanitat	Cabinet FONCIA BRUNNER				4 368,00
12 rue Malherbe	BSR IMMOBILIER				5 632,50
8 rue Rubens	BSR IMMOBILIER				4 350,00
1 rue Patria	Mme LE GAL Marion				1 260,00
2 allée Flesselles	Cabinet PUGET	199 040,08		39 808,02	
2 rue de l'Arche Sèche	Cabinet PIVETEAU IMMOBILIER	577 566,02		57 756,60	
5 place de la Bourse	Cabinet ROMEFORT IMMOBILIER	232 415,87		23 241,59	
11 place de la Bourse	CITYA MELLINET	457 990,74		45 799,07	
9 rue Scribe	Cabinet de BAUDINIÈRE SARL	237 757,57		14 265,45	
3 rue Harouys	SARL HOTEL LEVESQUE	918 450,06		55 107,00	
1 rue Capitaine Corhumel	CITYA MELLINET	291 470,16		10 059,22	
1 rue Capitaine Corhumel	M. Guillaume ROLLAND		6 371,81		
	M. Tugdual BASSI		12 920,43		
	Mme Caroline MARADES		14 709,50		
5 rue Chateaubriand	Cabinet GUÉMÉNÉ	382 738,72		22 964,32	
	M. Vincent CHEVILLARD		10 113,67		
	Mme Eulalie MULLER		13 033,99		
	M. Laurent CREURER		16 000,00		
11 rue Lorette de Refoulais	Cabinet FONCIA BRUNNER	290 473,83		17 428,43	
Totaux			73 149,40	286 429,70	15 610,50
TOTAL GENERAL				375 189,60	

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20200207-14_20200207_CM-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

Par ailleurs, au cœur du quartier Graslin, le cours Cambronne est l'une des principales promenades publiques de Nantes, conçue à la fin du 18^{ème} siècle dans l'esprit du Palais Royal de Paris par l'architecte Mathurin Crucy. Les façades sur le cours se répètent à l'identique sur 63 travées. Depuis 1848, trône au centre de la promenade la statue du général d'Empire nantais, Pierre Cambronne. L'ensemble des façades donnant sur le cours sont inscrites ou classées au titre des Monuments historiques.

Le Conseil municipal du 11 octobre 2019 a approuvé l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'**Association de la promenade du Cours Cambronne** pour accompagner l'étude d'évaluation dans la perspective de travaux de restauration d'immeubles et de ravalements de façades. Ce projet est également accompagné à parts égales par l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) au titre du suivi et des connaissances techniques et historiques sur les monuments historiques nantais, et fait l'objet d'une convention de partenariat (cf. annexe 6). Il est proposé au conseil la signature de la convention afférente.

Restauration du patrimoine : convention de financement

Le Conseil municipal du 22 mars 2019 a approuvé le lancement dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine d'une souscription pour soutenir financièrement le programme de restauration de la Fresque des Acadiens. En effet, créée en 1993, et située rue des Acadiens à Nantes, l'état sanitaire de la fresque a nécessité un travail de restitution en collaboration avec des professionnels de la fresque murale et en lien avec l'artiste américain, Robert Dafford, créateur de la fresque d'origine. Cette restitution, qui s'est déroulée sur l'année 2019 a par ailleurs été accompagnée par l'association nantaise Bretagne-Acadie-Louisiane. Dans le cadre de la réalisation de cette opération, il est proposé d'acter la convention de financement avec **la Fondation de France** permettant l'attribution d'une contribution de 3 000 € au profit de la Ville de Nantes (cf. annexe 7).

Le Conseil délibère et,

1. approuve l'attribution d'une subvention d'investissement auprès de l'**Association des Bateaux du Port de Nantes (ABPN)** pour la restauration du Chantenay à hauteur de 11 994 €,
2. approuve l'attribution d'une subvention d'investissement auprès de l'association **Nantes Marine Tradition**, pour la restauration de l'escorteur d'escadre Le Maillé-Brézé pour un montant de 1 980 €,
3. autorise le versement d'une subvention de 8 000 € auprès de la **Maison des Hommes et des Techniques** en soutien à son projet de numérisation autour du patrimoine, approuve l'avenant 1 (annexe 1) correspondant et autorise sa signature,
4. approuve l'attribution des subventions à hauteur de 3 816 € pour **VLIPP** et 5 184 € pour **ARDEPA** pour leurs actions d'éducation artistique et culturelle,
5. approuve le versement d'une subvention de 15 000 € à **Nantes en noir et blanc - l'association**, pour soutenir son projet de valorisation de fonds photographiques, (13 abstentions)
6. approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10 000 € à l'association **La Coque Nomade Fraternité** pour la mise en place d'un centre d'interprétation itinérant sur l'histoire de l'esclavage,
7. approuve l'attribution de subventions d'aide au projet pour un montant de 25 000 € aux associations nantaises pour leur participation à la programmation de **la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions le 10 mai**, selon la répartition proposée,
8. approuve les avenants aux conventions conclues avec les associations **Métisse à Nantes** (annexe 2), **La Ligue de l'Enseignement – FAL 44** (annexe 3) et **Les Anneaux de la Mémoire** (annexe 4) et autorise leur signature,
9. approuve la mise à jour du règlement de la salle de lecture **des Archives de Nantes** (annexe 5),
10. approuve l'attribution des **subventions de ravalement aux copropriétés et propriétaires**, dans le cadre de l'action générale de la Ville en faveur de la préservation et de l'amélioration du patrimoine architectural du centre ancien, pour un montant total de 375 189,60 €, selon la répartition proposée,

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20200207-14_20200207_CM
-DE
Date de télétransmission : 13/02/2020
Date de réception préfecture : 13/02/2020

11. approuve la convention de partenariat entre la **Ville de Nantes, l'Association de la Promenade Cambronne et l'État – Ministère de la Culture et de la Communication** (annexe 6) et autorise sa signature,
12. autorise la signature de la convention de financement auprès de la **Fondation du Patrimoine** et autorise la perception de la recette correspondante d'un montant de 3 000 € (annexe 7),
13. autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Unanimité pour les points 1 à 4 et 6 à 12),

(13 abstentions pour le point 5).

Nantes, le 7 février 2020

Johanna ROLLAND



Maire

Transmise en Préfecture et affichée le 13 février 2020.